AR Prefecture
006-240600593-20211110-211102-DE
Reçu le 16/11/2021
Publié le 16/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :
Fixation du nombre de vice-présidents

Décision n°21 11 02

L'an deux mille vingt et un, le mercredi dix novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance ouverte au public et retransmise en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Cyril Piazza.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio.*

Absents : *Messieurs Robert Nardelli, Edmond Mari, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur.*

Madame Germaine Millo a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permettant d'augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,
décide de fixer à 10 le nombre de vice-présidents

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

LE PRESIDENT
M. PIAZZA